

IMRE SZABICS

« À la queue leu leu » – Sur quelques locutions figées du français renfermant des termes « archaïques »

A mai francia nyelvben számos, a régi (ó- és középfraancia) nyelvéllapotból megörökölt hangtani, alaktani és jelentéstani „anomália” figyelhető meg, amelyek – látszólag – eltérnek a sztenderd nyelvhasználat szabályaitól. Nem meglepő, hogy ezek a nyelvi és nyelvtani „anomáliák” különös gyakorisággal fordulnak elő a régi korokban keletkezett és máig megőrzött szólásokban, közmondásokban és állandósult szókapcsolatokban. A tanulmány néhány jellegzetes francia állandósult szókapcsolat történeti „előzményét” és/vagy szemantikai változását kísérel meg kideríteni és nyomon követni.

En réfléchissant sur le sujet de l'article par lequel je pourrais contribuer à rendre hommage à mon cher collègue et ami, au professeur Vilmos Bárdosi à l'occasion de son 60^e anniversaire, l'idée m'est venue à l'esprit de choisir un domaine distingué de la linguistique – la phraséologie – qui lui tient particulièrement à cœur et dont il est un des spécialistes mondialement reconnus.

En me décidant à m'aventurer sur un terrain qui ne me paraissait pas encore « défriché » et suffisamment connu, je me suis rendu compte que je devrais me borner à un aspect distinctif des locutions figées du français qui pourrait m'être plus familier, à celui des « couches diachroniques sous-jacentes » constituant une de leurs particularités inhérentes. À ce propos, qu'on me permette de citer, en guise de « préambule », quelques phrases de l'un de mes articles, rédigées il y a plus de trente ans mais qui sont, me semble-t-il, toujours valables : « Ce sont les cas où il faut remonter aux antécédents historiques pour pouvoir expliquer les phénomènes d'ordre synchronique. Dans l'orthographe, la phonétique, la morphologie et même dans la syntaxe du français moderne on rencontre plusieurs exemples qui présentent des “anomalies”, c'est-à-dire qu'au point de vue synchronique ils semblent contredire les règles générales et leur particularité ne peut être éclaircie par aucune “transformation structurale”. Mais leur “irrégularité” peut facilement être expliquée si l'on tient compte des règles qui ont déterminé leur développement spécifique. Bref, dans ces cas,

ce sont les phases précédentes de l'évolution des faits linguistiques en question qui agissent sur le plan synchronique et leur effet est toujours perceptible dans l'état actuel de la langue » (Szabics, 1975 : 116–117).

Ce sont ces considérations qui m'ont amené à consacrer les pages qui suivent à quelques locutions figées du français qui présentent toujours, soit dans certains de leurs lexèmes, soit dans le sémantisme de certaines de leurs composantes, le(s) vestige(s) d'un état ancien de la langue.

En signe de notre amitié longue de quarante ans, je présente cette contribution à Vilmos Bárdosi qui a toujours porté de l'intérêt à l'histoire de la langue française, car nous sommes tous deux persuadés que « diachronie » et « synchronie » ne sauraient être artificiellement séparées lors de l'étude d'une langue, en l'occurrence, du français.

- ***À la queue leu leu*** – « l'un derrière l'autre, à la file (indienne) »

Dans cette locution figée, le terme *leu* est la survivance de l'une des formes d'ancien français du mot *loup* (du latin *lupus*), qui a aussi été conservé dans le toponyme *Saint-Leu* et dans le vieux proverbe : *La male garde paît le leu* « le défaut de précaution permet au loup de manger les brebis » (Rat, 1962 : 101).

À l'origine ce phrasème, renvoyant à la marche des loups qui ont l'habitude de se suivre « à la file indienne » de façon que le nez du suivant semble toucher la queue du précédent, devait avoir la structure grammaticale *à la queue le leu* ('à la queue du loup'). Dans celle-ci, le terme *le leu* était, en effet, un « génitif non marqué » remontant à la construction possessive synthétique du latin, de même que dans le syntagme possessif d'ancien français du type *la fille le chevalier* ainsi que dans l'appellation de l'hôpital parisien *Hôtel-Dieu* pour *Hôtel [de] Dieu* ou dans les toponymes *Bourg-la-Reine* ('le bourg de la reine'), *Marly-le-Roi*, *Pont-l'Évêque*, etc. A. Rey et S. Chantreau font remarquer qu'en Normandie cette locution se dit sous la forme *à la queue au loup* et à Metz, *à la queue du loup* (Rey, Chantreau, 1997 : 782). Plus tard, la fonction de complément déterminatif du terme *le leu* s'étant estompée, une sorte d'attraction phonique régressive a dû s'opérer et aboutir à l'assimilation de l'article défini à la composante *leu* de la locution, et en définitive, au redoublement du terme en question.

Exemple :

Dans ce terrain plein d'embûches, ils avançaient à *la queue leu leu*. (Maxime du Camp)¹

- **Chercher noise à qqn** – « Chercher querelle, dispute à qqn »

L'ancien mot *noise*, dérivé du latin *nausea* ('mal de mer', 'nausée'), apparaît vers le milieu du XI^e siècle avec le sens de 'bruit, tapage, tumulte', puis il s'est glissé vers le sens de 'querelle, dispute' (1165). A. Rey souligne que le glissement de la signification de l'étymon latin vers le sens de 'bruit, tumulte', puis vers celui de 'querelle, dispute' « est difficilement explicable » (*Le Robert*, 1998 : 2382). Le terme *noise* s'emploie encore au XVII^e siècle avec cette seconde signification dans les œuvres de Malherbe et de La Fontaine, mais « [il] ne subsiste plus aujourd'hui que dans la locution **chercher noise** (parfois des *noises*), qui date du XVII^e s. » (Rey, Chantreau, 1997 : 634). (Cependant le mot *noise* 'bruit, tapage' existe en anglais comme mot emprunté au dialecte normand du Moyen Âge.)

Il est à remarquer que l'étymon latin *noxia* ('délit, faute, crime') a été aussi proposé pour l'origine du mot *noise*.

Au XVII^e siècle, la locution en question existait aussi sous forme de *chercher noise pour noisettes*, c'est-à-dire chercher querelle pour peu de choses (cf. Rey, Chantreau, 1997 : 634). « Par ailleurs, [...] Furetière écrivait, en 1690, que "*noise* désignait autrefois toutes sortes de bruits, y compris le bruit agréable fait par les violons à une noce, et que l'on disait *faire noise* en bonne part au sens de 'se réjouir'" »².

La Fontaine a utilisé le mot *noise* au sens de 'querelle' dans une de ses fables :

Le renard au chat dit enfin :
« Tu prétends être fort habile,
En sais-tu tant que moi? J'ai cent ruses au sac.
– Non, dit l'autre ; je n'ai qu'un tour dans mon bissac ;
Mais je soutiens qu'il en vaut mille. »
Eux de recommencer la dispute à l'envie.

¹ Cité par Rat, 1962 : 101.

² <http://www.mon-expression.info/chercher-des-noises-a-quelqu-un>

Sur le que si, que non, tous deux étant ainsi,
Une meute apaisa *la noise*.

Le Chat et le Renard (Fable 14)

Exemple :

Lorsqu'ils étaient oiseaux, ils ne se querellaient que dans la saison de l'amour. Et maintenant ils se disputent en tous les temps ; *ils se cherchent noise* été comme hiver. (Anatole France, *L'Île des pingouins*)

- **Crier haro sur qqn** – « crier son indignation contre qqn ; désigner quelqu'un (quelque chose) à la réprobation générale en le faisant passer pour coupable »

Le terme *haro* (XII^e s.) provient du francique **hara* 'ici, par ici' (cf. anc. haut all. *hera* 'id.', all. *hier* 'id.', m. néerl. *hare* 'id.', ang. *here* 'id.'), et au début, il était « un cri d'appel, en cas de flagrant délit ». Il était fréquemment employé dans la langue judiciaire, surtout en Normandie « comme appel à l'aide et comme dénonciation du coupable ». (Baumgartner, Ménard, 1996 : 380) M. Rat le tient – faute de preuves convaincantes – pour une onomatopée, « comme *hare*, terme de vénerie, cri de chasseurs qui excitent les chiens ; d'où *harasser* „exténuer à force d'excitations renouvelées” » (Rat, 1962 : 92).

D'ailleurs, il considère que « *haro* était un terme de droit „coutumier”, usité en Normandie ; on criait *haro !* quand on voulait faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, et traduire immédiatement la cause devant le juge. [...] De là, l'emploi figuré. *Crier haro sur quelqu'un*, c'est le dénoncer à l'indignation, aux représailles de la société... » (Rat, 1962 : 92).

Le mot *haro*, qui ne s'emploie plus maintenant que dans cette locution, était, vers la fin du XII^e siècle, un cri poussé par une personne agressée, exprimant l'appel au secours, comme le prouve l'une des *Fables* de Marie de France (Éd. K. Warnke, XV, 33). Au XIII^e siècle, il était aussi employé pour marquer la fin d'une foire. C'est au XIV^e siècle qu'il commence à être utilisé pour exciter les chiens pendant une chasse, qui devaient poursuivre le gibier surpris. C'est probablement

de cette dernière utilisation que vient le sens actuel de l'expression « puisqu'on y désignait un coupable devant les autres personnes présentes »³.

C'est la fable *Les animaux malades de la peste* de La Fontaine qui a perpétué et rendu célèbre cette locution en présentant le baudet inoffensif comme victime des autres animaux qui l'ont injustement désigné à la vindicte comme le responsable de l'épidémie qui sévissait parmi eux :

L'Âne vint à son tour et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de Moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
À ces mots *on cria haro sur le baudet*,

Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal.

(Jean de La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*)

Exemple :

[...] il est bon de hausser la voix et de *crier haro* sur la bêtise contemporaine [...]
(Charles Baudelaire, *Curiosités esthétiques, Salon de 1859*)

- ***Croquer le marmot*** – « Se morfondre à attendre / attendre en se morfondant »

Le terme ***marmot***, signifiant 'singe' au XV^e siècle, est sans doute un dérivé du verbe *marmotter* « en raison des mouvements que font les singes avec leurs babines » (Baumgartner, Ménard, 1996 : 478) tandis qu'il a pris, dès le XVII^e siècle, le sens actuel 'progéniture, gosse'.

Avant la fin du XVI^e siècle, ***croquer*** signifiait 'frapper', sens qui est gardé dans certains mots composés de l'époque : *croque-note* 'mauvais musicien' ; *croque-mouche* 'géant vantard' (cf. Guiraud, 1967 : 72). (Nous faisons remarquer que le jeu de *croquet* tire également son nom du verbe avec cette acception.)

La locution figée pittoresque ***croquer le marmot***, dont les deux composantes ont bel et bien changé leur sens depuis les XV^e-XVI^e siècles, est pendant

³ <http://www.expressio.fr/expressions/crier-haro-sur-le-baudet.php>

longtemps resté sans éclaircissement satisfaisant, et nombre de linguistes et d'étymologistes même des XIX^e-XX^e siècles la considéraient comme « d'origine obscure ». En même temps, cette lacune d'explications plausibles a été comblée d'une série de « fausses motivations » et de toutes sortes d'étymologies fantaisistes. Pour Furetière, écrivain et lexicologue renommé du XVII^e siècle, qui définit l'expression comme « attendre sur les degrés dans un vestibule », les *croqueurs de marmots* étaient « des solliciteurs qui trompaient leur attente en dessinant des marmots sur les murs de l'antichambre » (cf. Guiraud, 1967 : 71). Selon une autre conjecture non moins dépourvue de fantaisie, le *croqueur de marmot* serait un père qui ramène sa progéniture à la discipline en lui donnant la fessée, le verbe *croquer* signifiant 'frapper'. A. Jeanroy voit dans le mot *marmot* (et son dérivé diminutif *marmouset*) « toute espèce de petite figure grotesque en guise d'ornement ; entre autres un "chenet" et notre croqueur de marmot serait un homme qui tisonne le feu pour tromper son attente » (Guiraud, 1967 : 71).

M. Rat fait remonter l'origine de « cette vieille locution » à une coutume féodale suivant laquelle lorsqu'un vassal allait rendre hommage à son suzerain et le trouvait absent, il devait réciter à sa porte les formules de l'hommage et baiser le heurtoir de la porte appelé *marmot*, à cause de la figure pittoresque qui y était ordinairement représentée. À ce propos, il rappelle une locution italienne analogue exprimant la même idée : *mangiare i catenacci*, 'manger les cadenas'. (Rat, 1962 : 107)

À notre avis, c'est l'opinion de P. Guiraud qui semble être la plus plausible. Au XVI^e siècle, date de l'apparition de cette expression, les portes ou leurs montants étaient équipées de clochettes ou de heurtoirs. Ces derniers, depuis le Moyen Âge, avaient le nom de *marmot*, parce qu'ils portaient souvent une figurine un peu grotesque comme l'était la tête des marmots, terme qui au même siècle voulait dire *singe*. Alors l'expression *croquer le marmot* devait signifier « attendre devant une porte close en cognant impatiemment le heurtoir » (Guiraud, 1967 : 71-72).

« Cette expression devrait donc son origine à ce gros marteau de fer crénelé en forme de poignée qui était attaché à la porte principale de plusieurs antiques manoirs. Quand une personne avait longtemps attendu à la porte, elle pouvait

dire : *J'ai longtemps fait craquer le marmot* ; de là on a pu dire, par altération ou par euphémisme, *croquer le marmot* »⁴.

Exemple :

Auguste *croquait le marmot* depuis plus de trois quarts d'heure.
(Huysmans, *Soeurs Vatard*, 1879, p. 265).

- *Il n'y a pas péril en la demeure* – « on ne risque rien à attendre ; il n'y a pas d'urgence »

Dans cette locution figée, le terme *demeure*, dérivé du verbe *demeurer* (du latin vulg. **demorare* 'tarder, demeurer'), figure avec le sens de 'retard, délai, attente' qui a subsisté jusqu'au XVII^e siècle (cf. Baumgartner, Ménard, 1996 : 230). On a donc à faire, dans ce cas, avec un « archaïsme » sémantique ayant survécu dans cette expression de nos jours, constituant un homonyme de *demeure* (cf. Bárdosi, Pálffy, 1983 : 285) au sens courant de 'séjour, résidence'. Les deux sens du substantif déverbal remontent, en fin de compte, aux sens de 'tarder, retarder' et 'demeurer, habiter' du verbe d'ancien français *demorer* (Godefroy, 2003 : 150).

Par conséquent, la forme affirmative de la locution *il y a péril en la demeure* veut dire « tout retard cause du préjudice » (Baumgartner, Ménard, 1996 : 230). « Une erreur courante consiste à croire que cette expression signifie „il y a du danger à l'intérieur de la maison, du domicile”, en donnant à *demeure* le seul sens qu'il a maintenant. Ce glissement sémantique cause peu de problèmes dans les tournures négatives, puisque affirmer qu'il n'y a pas de danger dans la maison implique souvent qu'il n'y a pas d'urgence ; toutefois, dans les phrases affirmatives, ce glissement peut créer un contresens, puisque le fait qu'il y ait danger dans un endroit ne signifie pas nécessairement qu'il y ait urgence et qu'il faille agir rapidement »⁵.

⁴ <http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article5233>

⁵ http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2553

Exemples :

Entre 10 et 17 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année : *il y a péril en la demeure*, nous devons consentir plus d'efforts pour sauver notre planète.

Comme *il n'y avait pas péril en la demeure*, les policiers n'étaient pas autorisés à disperser les manifestants.

Il faut relativiser la situation des États-Unis. Le plafond crée épisodiquement une situation de stress financier. Mais le niveau d'endettement des États-Unis est, rapporté au PIB, proche de celui de la France. *Il n'y a pas péril en la demeure*. (*Terraeco.net*, Mardi 21 février 2012.)⁶

- **Sans coup férir** – « sans rencontrer de résistance, sans difficulté »

Le verbe *férir*, qui date du X^e siècle, vient du lat. *ferire* ('frapper'). Très fréquent en ancien français, à partir du XVI^e siècle, son emploi est devenu de plus en plus rare (cf. Baumgartner, Ménard, 1996 : 321) puisqu'il avait été progressivement supplanté par le verbe *frapper*. Il a été conservé dans cette locution figée indiquant la plus grande liberté de la construction des phrases d'ancien français où la déclinaison à deux cas avait permis que le complément d'objet (direct ou indirect) précède souvent le verbe (cf. aussi *sans bourse délier*, *sans mot dire*, etc.). « Donc, *sans coup férir* voulait initialement dire "sans frapper de coup", qu'il faut comprendre comme "sans combattre" dans le contexte guerrier fréquent de l'époque. Comme, aujourd'hui, on ne combat plus pour un oui pour un non, et que gagner un combat n'était tout de même pas des plus faciles [...], le sens s'est transformé pour prendre celui d'aujourd'hui »⁷.

Exemples :

Sans combattre : Le village fut enlevé *sans coup férir*. (Las Cases, *Mémorial de Ste-Hélène*, t. 1, 1823, p. 551)⁸

Sans difficulté : Roger Federer passe *sans coup férir* au tournoi ATP de Dubaï.⁹

⁶ <http://www.terraeco.net/Dette-americaine-II-n-y-a-pas,18517.html>

⁷ <http://www.expressio.fr/expressions/sans-coup-ferir.php>

⁸ <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/affart.exe?19;s=718631310;?b=0>

• ***Tomber dans les pommes*** – « s'évanouir, perdre connaissance »

L'origine de cette locution figée est controversée. Les lexicologues « traditionnalistes » (A. Dauzat, M. Rat, P. Guiraud) la considèrent comme une altération populaire de l'ancienne expression **tomber dans les pâmes (pasmes)* 'tomber en pâmoison, se pâmer'. « Le mot *pâmes* ayant vieilli, puis étant tombé en désuétude, a été absurdemment changé en *pommes*, par la fantaisie déformante de la langue populaire, qui préfère un mot de son voisin dont elle connaît le sens (même quand ce mot n'a rien à faire dans la locution) à un mot qu'elle ne connaît plus » (Rat, 1962 : 137). P. Guiraud a formulé une opinion identique, et a attribué la naissance de l'expression aux « croisements de formes » dans lesquels « deux mots de formes voisines mais non identiques se confondent », et le plus souvent, un autre mot semblable se substitue à la forme originale, tombée d'usage. « *Tomber dans les pommes*, "s'évanouir", remonte à tomber dans les *pasmes*, ancien substantif déverbal de "se pâmer" ; l'expression signifie donc *tomber en pâmoison* » (Guiraud, 1967 : 78).

Cependant A. Rey et S. Chantreau font remarquer que le mot *pâmes (pasmes)* « a disparu au XV^e s. et n'est jamais attesté anciennement sous la forme *être, tomber dans les pâmes* (que l'on trouve par archaïsme stylistique, sous la plume de R. Queneau) ; [...] il s'agit bien évidemment d'une création spontanée. [...] Il est possible que la locution *être dans les pommes cuites*, attestée dans George Sand (lettre à Mme Dupin), "être dans un état de fatigue, d'usure", très explicable par le sémantisme d'*être cuit*, soit à l'origine de la locution moderne, avec, si l'on veut, l'influence de *se pâmer, être pâmé* » (Rey, Chantreau, 1997 : 748).

Selon des opinions plus récentes, l'expression *tomber dans les pommes* a d'abord été confirmée en 1889. « ... au XIX^e siècle les pommes cuites sont l'arme de prédilection des spectateurs au théâtre pour huer et mettre dehors des acteurs qu'ils ont trouvé mauvais.[...] Le vice étant poussé parfois jusqu'à jeter des pommes non cuites peut-être pour que l'humiliation n'en soit que plus douloureuse. Claude Duneton dans son livre *La Puce à l'oreille* cite un passage d'Alphonse Karr à ce sujet (la scène se passe dans une ville de province durant les années 1840) :

⁹ <http://www.arcinfo.ch/fr/sports/tennis/roger-federer-passe-sans-coup-ferir-au-tournoi-atp-dubai-573-402361>

Il vint de Paris de nouveaux acteurs qui n'avaient pu, ce qui était mauvais, signer, prendre engagement ailleurs. Ils étaient détestables, on leur jeta des pommes dont quelques-unes seulement étaient cuites. (Alphonse Karr, *Pendant la pluie*, 1880)

Ce passage d'«*être dans les pommes cuites*» pour signifier que l'on est tombé malade à «*tomber dans les pommes*» pour dire que l'on s'évanouit est tout à fait probable. D'autant que l'état de fragilité face aux pommes cuites était de notoriété publique à l'époque ... »¹⁰.

Il faut quand même noter que parmi les adeptes de cette seconde conjecture, il y en a qui n'excluent pas la possibilité de l'influence du terme *pâme*, *pâmoison* sur la naissance de l'expression *être dans les pommes cuites*, l'origine supposée de la locution *tomber dans les pommes*¹¹.

Exemple :

Le docteur Baupal [...] c'est lui qu'on appelait rue de la Pompe pour s'occuper des gars qui *étaient tombés dans les pommes* ; il les ranimait, et on recommençait à leur tortiller les doigts de pied. (Simone de Beauvoir, *Les Mandarins*)¹²

- ***Tomber en quenouille*** – 1. « devenir l'apanage / l'héritage d'une femme » ; 2. « être abandonné, laisser en abandon »

Le mot ***quenouille*** (XII^e s.) vient du lat. tardif *conucula*, forme dissimulée de *colucula*, diminutif populaire du lat. cl. *colus* 'quenouille' (Baumgartner, Ménard, 1996 : 656).

Apparue au XVI^e siècle, l'expression ***tomber en quenouille*** signifiait « passer par succession dans la propriété d'une femme ». À cette époque, tout comme au Moyen Âge, la quenouille dont se servaient les femmes pour filer de la laine ou du chanvre était considérée comme leur emblème traditionnel¹³.

Dans l'*Histoire de France*, Michelet évoque l'application de l'ancienne *loi salique* en 1317 lors de la succession de Jean I^{er} dont le trône fut transféré non pas à sa demi-sœur Jeanne mais à son oncle Philippe V le Long, car « *le royaume de*

¹⁰ <http://www.mon-expression.info/tomber-dans-les-pommes>

¹¹ <http://www.expressio.fr/expressions/tomber-dans-les-pommes.php>

¹² *Ibid.*

¹³ « La reine Pédauque est généralement représentée avec une *quenouille* dans les anciennes sculptures ; la tombe de la fille d'Othon le Grand à Mayence est ornée d'une *quenouille* [...] ». (Rat, 1962 : 147)

France ne saurait tomber de lance en quenouille » (la lance étant un attribut masculin et la quenouille, un attribut féminin)¹⁴. « La raison première de cette règle est la volonté d'éviter que le royaume, constituant une dot, ne passe entre des mains étrangères. La *loi salique* est une réinterprétation *a posteriori* d'une loi civile très ancienne des Francs saliens, rafraîchie au VIII^e siècle par les Carolingiens sous le nom de *lex salica carolina*.[...] Le chroniqueur Richard Lescot la redécouvre en 1358 dans la bibliothèque de Saint-Denis ; elle sera utilisée pour justifier *a posteriori* l'exclusion des femmes à la succession du trône de France, consacrée en 1317 et 1328 (succession de Jean I^{er} et de Charles IV) »¹⁵. « À cette époque les légistes français ont détourné la loi pour écarter les femmes de la succession au trône qui dans ce cas risquait de “tomber en quenouilles”. De là, cette expression française s'est étendue à tout ce qui tourne mal ou se désagrège. Cette expression se voulait méprisante et mysogine car un domaine en quenouille est un domaine mal entretenu par une femme dont la spécialité et la capacité dont elle bénéficiait s'arrêtait aux travaux ménagers. Le XX^e siècle ne redore pas le blason des femmes et cette expression signifie de nos jours un domaine laissé à l'abandon parce qu'une femme en a hérité et est incapable de s'en occuper correctement ».¹⁶

Cependant, l'emploi littéraire semble faire abstraction de la signification originale de la locution et tend à faire valoir plutôt le sens de *laisser en abandon*, comme le prouve l'extrait ci-dessous du roman de M. Proust.

Exemple :

Ce Swann qui, [...] était parfaitement « qualifié » pour être reçu par toute la « belle bourgeoisie », par les notaires ou les avoués les plus estimés de Paris (privilege qu'il semblait laisser *tomber* un peu *en quenouille*). (Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, t. I, p. 17.)¹⁷

¹⁴ « Philippe (le Long) gagna sa cause, qui au fond était bonne, par des raisons absurdes. Il alléguait en sa faveur la vieille loi allemande des Francs qui excluait les filles de la terre salique. Il soutint que la couronne de France était un trop noble fief pour *tomber en quenouille*, argument féodal dont l'effet fut pourtant de ruiner la féodalité ». (Michelet, *Histoire de France*)

¹⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_fondamentales_du_royaume_de_France

¹⁶ <http://www.expressions-francaises.fr/expressions-t/358-tomber-en-quenouille.html>

¹⁷ Cité par Rey, Chantreau, 1997 : 780.

Bibliographie

- BAUMGARTNER, Emmanuèle, MÉNARD, Philippe, 1996, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Paris, LGF.
- BÁRDOSI, Vilmos, 1995, *De fil en aiguille*, Budapest.
- BÁRDOSI, Vilmos, 2007, « Les figés du français : héritage classique et renouvellement », *Revue d'Études Françaises*, N° 12, p. 219-232.
- BÁRDOSI, Vilmos, PÁLFY, Miklós, 1983, *Précis de lexicologie française I*, Budapest, Tankönyvkiadó.
- CHAURAND, Jacques, 1972, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF.
- GODEFROY, Frédéric, 2003, *Lexique de l'ancien français*, Paris, Champion.
- GUIRAUD, Pierre, 1967, *Les locutions françaises*, Paris, PUF.
- LE ROBERT, 1998, *Dictionnaire historique de la langue française* (sous la dir. de A. Rey) t. 2, Paris.
- RAT, Maurice, 1962, *Petit dictionnaire des locutions françaises*, Paris, Garnier.
- REY, Alain, CHANTREAU, Sophie, 1997, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris.
- SZABICS, Imre, 1975, « Structures historiques du français moderne », *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de Rolando Eötvös Nominatae*, Sectio linguistica, Budapest, p. 115-124.
- THOMASSET, Claude, UELTSCHI, Karin, 2003, *Pour lire l'ancien français*, Paris, Nathan.

IMRE SZABICS

Université Eötvös Loránd de Budapest
Courriel : szabics42@gmail.com